

Distribution limitée

WHC-94/CONF.001/5Add.3
Paris, 20 juin 1994
Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Dix-huitième session

Siège de l'UNESCO, Paris, Salle X (Fontenoy)

Point 7 de l'Ordre du jour provisoire : Demandes d'assistance internationale

ASSISTANCE D'URGENCE

Parc archéologique de Tierradentro (Colombie)

Antécédents : Le Parc archéologique de Tierradentro est compris dans la Liste indicative de la Colombie qui a été présentée en 1988 et amendée en 1993.

Le site se trouve dans l'Alto Magdalena, dans la cordillère des Andes, dans le département de Cauca. Une culture inconnue jusqu'ici s'est développée dans cette région entre 800 et 1400. Elle se distingue par 150 à 200 hypogées, chambres funéraires sculptées dans les rochers de la montagne et auxquelles on accédait en descendant des escaliers de 2,50 à 7 m.

Les chambres mesurent entre 3 et 8 m de long sur 2,50 m à 3 m de large ; elle sont décorées de sculptures et de peintures murales comportant des motifs morphologiques et géométriques.

La Liste indicative indique que le site est unique sur tout le continent américain.

Le Centre du patrimoine mondial a consulté l'ICOMOS quant à la valeur universelle du site. Selon l'avis de l'ICOMOS, la zone archéologique de Tierradentro avec ses chambres funéraires souterraines uniques pourrait être qualifiée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Le site a été sérieusement endommagé par un tremblement de terre le 6 juin 1994 (6,4 sur l'échelle de Richter). Les eaux de

pluie s'infiltrer maintenant dans plusieurs tombes et l'humidité augmente. Les murs et les éléments sculptés de plusieurs tombes présentent également des fissures.

Description de la demande : Une assistance d'urgence est demandée par le gouvernement colombien pour entreprendre les actions suivantes :

PHASE 1

- 1) Envoi d'une mission d'experts sur le terrain (4 experts colombiens et 2 experts internationaux) pour élaborer un plan d'action pour la sauvegarde du site.
- 2) Prise de mesures pour évacuer l'eau de pluie, notamment dans la zone de l'Alto de Segovia.
- 3) Installation d'échafaudages d'urgence dans les tombes qui menacent de s'écrouler.
- 4) Consolidation des peintures murales.

PHASE 2

- 1) Avis d'un expert international.
- 2) Préparation d'un plan global de conservation.
- 3) Renforcement structurel et protection des tombes ; consolidation des peintures murales ; construction d'un système de drainage.

Contribution nationale : Les spécialistes et techniciens nationaux seront fournis par l'Institut national colombien pour la culture.

Montant demandé au Bureau : Une demande est faite pour un montant de 69.500 \$EU pour la première phase décrite ci-dessus :

1. Deux experts internationaux	14.000 \$EU
2. Construction d'un système de drainage à l'Alto de Segovia	10.000
3. Transport de matériaux, etc.	5.000
4. Equipement pour l'évacuation des eaux	3.500
5. Echafaudages d'urgence	10.000
6. Supervision	5.000
7. Main-d'oeuvre locale (10 pers. pendant 3 mois)	12.000
TOTAL	69.500

Action de la part du Bureau : Il est demandé au Bureau d'approuver la demande, conformément au paragraphe 85 des Orientations qui indique qu'une assistance d'urgence peut être fournie "pour des travaux relatifs à des biens culturels et naturels inscrits ou susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et qui ont subi des dommages graves dus à des phénomènes soudains et inattendus."

COOPERATION TECHNIQUE - JAPON

Antécédents: Lors de sa seizième session, le Comité du patrimoine mondial avait recommandé l'organisation d'une réunion d'experts sur les critères d'authenticité dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial. Un séminaire préparatoire s'est tenu en Norvège, du 31 janvier au 2 février 1994, en vue de définir les objectifs et le programme de cette réunion d'experts. Il a été décidé qu'elle se tiendrait au Japon du 1er au 5 novembre 1994, et serait organisée sur place par l'Agence pour les Affaires culturelles du Japon.

Description de la demande: Le but de cette Conférence sera de proposer au Comité du patrimoine mondial une définition claire de l'application du "test d'authenticité" pour les propositions d'inscription au patrimoine mondial, en révisant et en élargissant la définition des différents aspects et critères de l'authenticité tels qu'ils figurent dans les Orientations révisées. Des experts d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine seront invités à participer à cette réunion.

Les résultats de la Conférence seront présentés sous la forme d'un projet de texte sur le "test d'authenticité", à la dix-huitième session du Comité du patrimoine mondial, en vue de leur inclusion dans les Orientations.

Montant demandé au titre du Fonds: 30.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique sont demandés au titre du Fonds pour couvrir les frais de voyages des participants en provenance d'Afrique et d'Amérique latine.

Contribution nationale: 470.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique seront alloués par la contrepartie nationale pour couvrir les frais d'organisation de la Conférence, les dépenses pour les hôtels de tous les participants, et les billets d'avion pour les participants asiatiques et les invités les plus importants.

Action de la part du Bureau: il est demandé au Bureau d'approuver cette demande.